



1. EDITORIAL

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre concrète des renforts obtenus par la CEA en 2023.

Cette décision a permis au service d'améliorer en 2024 les conditions d'accompagnement des familles et de renforcer le travail pluridisciplinaire : 27 enfants accompagnés par travailleur social, réduction à 13 du nombre de salariés par équipes, création d'un 5^{ème} équipe (secteur Centre sur le territoire de l'EMS excepté Strasbourg).

Néanmoins, le contexte social en 2024 reste préoccupant : les enfants et les familles accompagnés cumulent des difficultés pour lesquelles les possibilités d'aides demeurent insuffisantes (accès aux Centres Médico Psychologiques, aux structures médico-sociales...) ou sont saturées (structures d'accueil en PE) voire inadéquates.

La situation des 100 enfants et familles accompagnés par le service, en attente de mesures d'accompagnement renforcé, d'accueil de jour, de placement à domicile ou de placement, reste particulièrement préoccupante et angoisse les professionnels qui ne trouvent pas de solutions adéquates en l'état. Une adaptation temporaire de l'accompagnement proposée par le service pour ces situations est cruciale.

Une réflexion globale sur l'évolution des accompagnements en milieu ouvert et des moyens adaptés à leurs réalisations reste urgente dans le champ de la Protection de l'Enfance. L'attractivité des métiers, reste également un enjeu déterminant pour l'avenir de la Protection de l'Enfance et des structures qui y concourent (salaires, formation, conditions d'interventions...). L'ARSEA, les réseaux professionnels de la CNAPE¹ et les syndicats employeurs et salariés portent ces revendications dans le cadre du collectif « les 400000 » (journée de mobilisation à Paris en septembre).

L'activité réalisée en 2024 fait état d'un nombre de journées réalisées conforme à l'activité prévisionnelle (640 575 journées) pour s'établir à un total annuel de 640 312 journées, c'est-à-dire un total moyen de 1 750 enfants accompagnés en file active tout au long de l'année. Le service regroupe un effectif de 90 salariés pour un total d'environ 86,23 ETP.

La nécessité de disposer de locaux adaptés reste une priorité associative. En 2024, un projet immobilier d'ampleur a été engagé. Il vise la construction à Ostwald d'un bâtiment qui pourrait regrouper 10 services ainsi que la Direction Générale et le siège de l'ARSEA (livraison prévue fin 2026).

2. MISSIONS REALISEES EN 2024

	2021	2022	2023	2024
AGREMENT	1 300	1 300	1 300	1 300
CAPACITE INSTALLEE	1 650	1740	1755	1755
JOURNEES THEORIQUES	602 250	635 100	640 575	640 575
JOURNEES PREVISIONNELLES	602 250	635 100	640 575	621 358
JOURNEES REALISEES	678 750	673 034	662 520	640 312
ECARTS	76 500	37 934	21 945	-263
TAUX D'OCCUPATION	112,70%	105,97%	103,43%	99,96%
NOMBRE D'ENFANTS PAR TS	30,27	28,64	26,73	27
NOMBRE D'ENFANTS PAR TS ACCORDE AU BUDGET	30,00	30,00	27	27
NOMBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 845	2 889	2 774	2 664

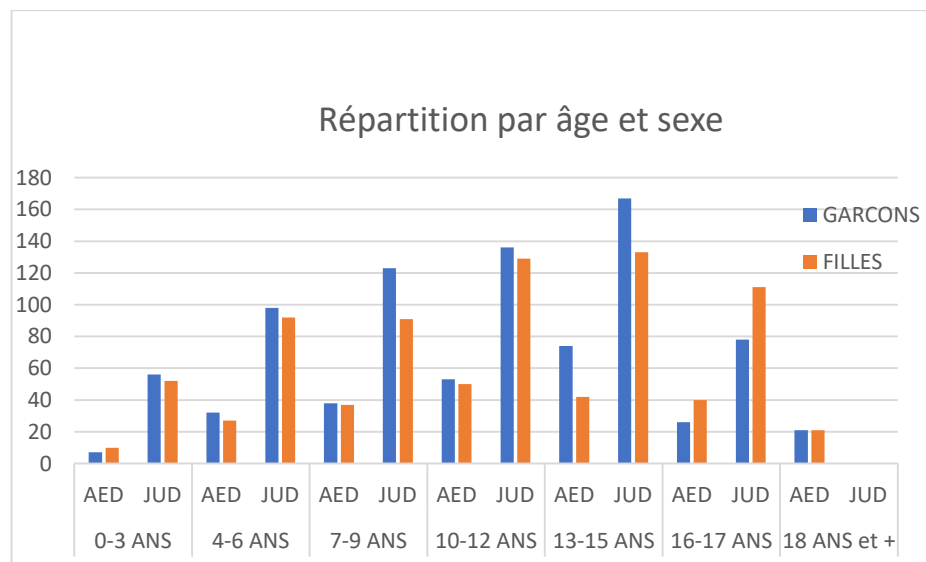
¹ CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

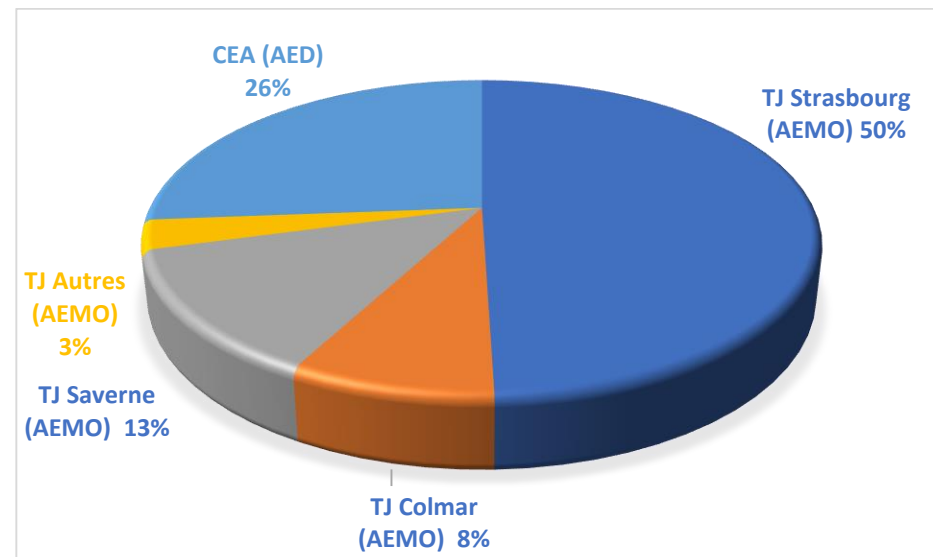
La répartition des enfants par sexe est presque identique à 2023 : 52 % de garçons pour 48 % de filles. Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

- 13-15 ans représentent 23,9 % du total ;
- 10-12 ans, 21 % ;
- 7-9 ans, 16,6 %
- 16-17 ans, 14,6 % ;
- 4-6 ans, 14,3 % ;
- 0-3 ans, 7,2 % ;
- les + de 18 ans, 2,4 %.

61,5 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 7 à 15 ans.



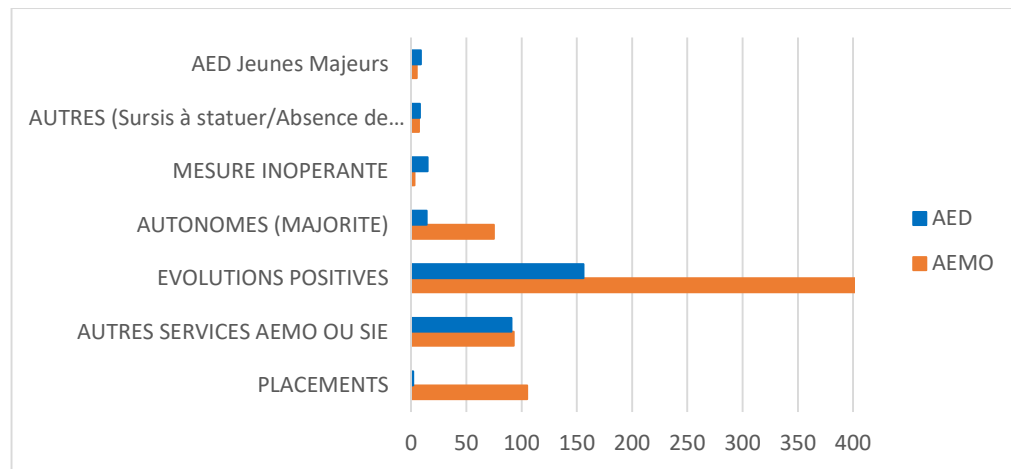
ORIGINE DES DECISIONS 2024



En 2024, le service a été missionné par la Collectivité Européenne Alsace afin de réaliser une AED pour 268 enfants (26 % des 1 022 entrées) : soit 150 enfants de l'Espace Solidarité Sud, 113 de l'Espace Solidarité Ouest, 1 de l'ES EMS Nord, 2 de de l'ES de Haguenau, 2 de l'équipe ASE Prévention.

Le service a été mandaté par les TPE (Tribunaux pour Enfants) afin de mettre en œuvre une AEMO pour 754 enfants (64 % des entrées) : soit 506 enfants du TPE de Strasbourg, 132 enfants du TPE de Saverne, 85 enfants du TPE de Colmar et 31 enfants d'autres TPE.

MOTIFS DE SORTIE 2024



Pour 981 enfants, l'accompagnement du service prend fin en 2024. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 57 % des enfants (563) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une évolution positive des situations dont
 - o 408 enfants en AEMO : 59 % des 687 enfants dont l'AEMO s'arrête,
 - o 155 enfants en AED : 53 % des 294 enfants dont l'AED s'arrête,
- 18 % des enfants (177) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO, d'AED, d'AEMO-R² ou d'un Service d'Investigation Educative,
 - o 73 enfants suite à un déménagement familial,
 - o 48 enfants en AED sortent pour un suivi en AEMO,
 - o 23 enfants en AED sortent vers une MJIE³,
 - o 22 enfants en sortent vers une AEMO-R (17) ou une AED-R (5),
 - o 11 enfants en AEMO sortent pour un suivi en AED,
 - o 3 enfants sortent pour une prise en charge hospitalière
- 11 % des enfants (105) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (dont 25 par un PEAD⁴, 63 par un accueil en structures ou ASFAM⁵, 2 par un placement TDC⁶, 13 en accueil de jour). 18 accueils ont été réalisés en urgence (OPP).

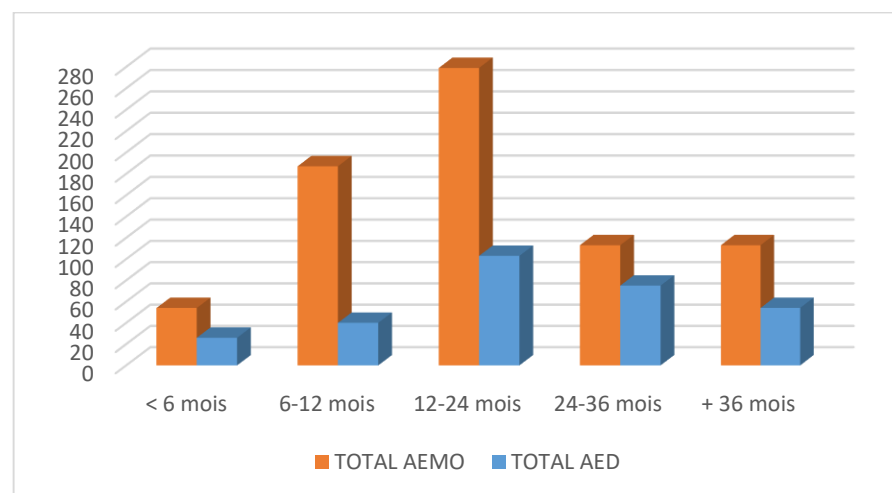
² AEMO-R : AEMO renforcée

³ MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

⁴ PEAD : Placement Educatif à Domicile

- 10 % des enfants (103) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité (dont 14 poursuivent leur accompagnement dans le cadre d'une AED jeune majeur).
- 2% des enfants (18) sont concernés par un arrêt de mesure qui s'avère inopérante (15 enfants en AED, 3 enfants en AEMO).
- 2% des enfants (15) sont concernés par des erreurs de désignation de service (11), 2 par une procédure pénale, 1 par une hospitalisation et 1 par un décès.

DUREE MOYENNE DES MISSIONS 2024



Parmi les 981 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2024 :

- 66 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (488 en AEMO et 159 en AED).
- 18 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (106 en AEMO et 71 en AED. Proportion en hausse par rapport à 2022.
- 16 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (94 en AEMO et 63 en AED).

⁵ ASFAM : Assistant familial (famille d'accueil)

⁶ TDC : Tiers digne de confiance

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du service

Suite aux renforts décidés par la CEA en 2023, le service a recruté des travailleurs sociaux et des cadres et créé une 5^{ème} équipe (secteur Centre intervenant sur le territoire de l'EMS).

Le réaménagement du service a permis d'accueillir ces nouveaux professionnels dans des conditions néanmoins dégradées. Le lancement du nouveau projet immobilier de l'ARSEA, rue du Pic Vert à Ostwald, auquel le service a été associé, permettra de proposer un environnement professionnel adapté à nos besoins (livraison prévue fin 2026).

Accueil en stage long de trois étudiants en travail social (DEES et AS 3^{ème} année).

Accueil d'une psychologue en stage de master 1 de psychologie clinique.

3.2 Action du service dans le domaine de la continuité du parcours des bénéficiaires

La recherche de solutions adaptées aux situations des enfants et de familles s'effectuent dans le cadres d'instances régulières de coopération avec les équipes enfance de la CEA, la CRIP, les équipes des Espaces Solidarités ainsi que l'ensemble des partenaires du secteur médico-social, social et de la santé.

3.3 Action du service en matière d'innovation : formation et partenariat

Le service a débuté une démarche de formation concernant l'accompagnement des « tous petits » en milieu ouvert ainsi qu'une sensibilisation à la question des « besoins des enfants ». Plusieurs conférences ont ponctué ces démarches animées par la PMI et Mme C. Bréhat (docteur en psychologie, enseignante chercheur associée à la Faculté de Psychologie de Strasbourg) pour les très jeunes enfants, par la CNAPE⁷ pour la question des besoins des enfants. Ces sensibilisations se poursuivront en 2025 par des journées d'études et des formations.

Coopération dans le cadre du pôle Milieu ouvert de l'ARSEA (SAEMO 67 et 68, SIE 67 et 68) à un cycle de formations pluriannuelles à destination des professionnels des

services : « les écrits du travailleur social en Protection de l'Enfance », « l'oral du travailleur social lors de l'audience chez le JE », « les entretiens du travailleur social en Protection de l'Enfance », formations dispensées par « Citoyens & Justice ».

Participation pour la deuxième année consécutive au projet de Campus Européen de l'Intervention Sociale (CELIS). L'initiative portée par l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale en coopération avec des organismes de formation allemands et suisses. Elle vise à permettre à des étudiants qui se forment dans les trois pays, d'obtenir des diplômes reconnus dans les trois pays, afin de devenir des professionnels qui surpassent les difficultés transnationales par leurs compétences transfrontalières.

Participation un nouveau projet de recherche interdisciplinaire (laboratoire Sulisom, Faculté de Psychologie de Strasbourg) visant à approfondir la compréhension de la parentalité précoce chez les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Le service participe aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : Assises à Tours (mars), animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement (CA personne morale, séminaires, délégation régionale...). La délégation régionale et la commission Europe ont organisé en décembre, une journée de travail en coopération avec le Conseil de l'Europe sur la question de la protection de l'enfance.

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance de la CEA.

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) de la CEA nord et participe au CISPD⁸ de Bischwiller.

Des rencontres partenariales régulières avec les équipes territoriales du SPE et des équipes des Espaces Solidarités.

Un partenariat avec l'IME Simone Veil a permis de disposer de locaux adaptés pour organiser les groupes d'analyses de la pratique du mardi et du jeudi.

Un partenariat avec le CSC Montagne Verte a permis de disposer de locaux afin d'organiser des sessions de formation et des réunions générales du service.

Un partenariat avec l'IME des Glycines a permis de disposer ponctuellement de locaux afin d'accueillir l'Atelier Théâtre animé par des TS de l'équipe Nord-Est.

⁷ CNAPE : Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant

⁸ CISPD : Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance

a. Travail avec les familles

Un projet d'atelier Théâtre a été mis en œuvre en 2024 concernant quelques adolescents.

Des propositions d'activités ont également été faites à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties nature, accrobranche, sorties escalade, ateliers sonores, activités ludiques, stages de football...), organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants, animateurs ou organismes spécialisés.

b. Développement des ressources internes

Le service a poursuivi sa coopération avec un médecin psychiatre, qui se déploie sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées et une permanence mensuelle permettant d'aborder avec les professionnels des sujets en lien avec la santé mentale du public accompagné et les questions soulevées par leurs accompagnements.

Poursuite des autres groupes de travail internes : « questions juridiques », « séparations parentales », « théâtre : "TS en jeu ou l'enjeu du jeu (je) dans notre pratique", « qu'est-ce qu'on fou(t) là ? », « outils numériques », « délégation régionale du CNAEMO »,

Quatre temps de formation et de réflexion à destination des professionnels ont été animés par le Docteur Martin ROTH (pédopsychiatre) et Mme Liliane GOLDSZTAUB (psychologue clinicienne et psychanalyste) sur les thématiques en lien avec la pratique.

Poursuite également du processus d'intégration collective des nouveaux salariés sur la base de 5 temps annuels animés par des cadres et des TS et administratifs expérimentés : présentation des missions, du cadre juridique, du travail clinique, du fonctionnement du service et des outils numériques.

Le service a invité des professionnels à présenter leurs missions : le CPCA, l'équipe adoption de l'ASE, le service social de la CAF, l'offre d'accueil en établissement de l'ASE, les AS de gendarmerie...

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

4.1. Pilotage

Le service s'est doté d'un copil ayant vocation à animer la démarche qualité. La préparation de l'évaluation HAS prévue en avril 2025 a entièrement mobilisé le copil,

accompagné dans cette démarche par le cabinet Aleis Conseil et le service qualité de l'ARSEA. Le copil entrera réellement en fonction à partir de mi-2025 : mise en œuvre des plans d'actions (projet de service, DUERP, PPRM...), analyse annuelle de la qualité et de l'activité, réflexions sur les évolutions du service.

4.2. Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Les outils métiers sont déployés depuis 2022 pour SILAO et depuis 2024 pour MS qualité.

4.3. Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Les missions du service s'effectuent dans le respect de la charte associative dont les préconisations concrètes sont détaillées dans le projet de service 2023-2027.

Le service a saisi le comité éthique de l'ARSEA afin d'exposer via une situation concrète les problématiques éthiques rencontrées lors de l'accompagnement d'enfants et de familles de migrants dans le cadre des mesures de milieu ouvert.

Un premier travail commun de cartographie des risques de maltraitance a été réalisé en dans le cadre de la préparation à l'évaluation HAS, afin d'alimenter un plan de prévention des risques de maltraitance (PPRM). Ce plan sera approfondi et validé en copil courant 2025.

4.4. Gestion des risques

4.4.1. Gestion des événements indésirables

L'enregistrement, le suivi et l'évaluation annuelle des événements indésirables sont réalisés avec le logiciel MS Qualité. Deux événements indésirables relatifs à des violences verbales et physiques ou à la sécurité des biens et des personnes ont été détaillés par les cadres. Ce bilan ne conduit pas l'équipe de cadres à modifier la procédure de traitement des EI en l'état.

4.4.2. Gestion des plaintes et réclamations

Une procédure détaillant la gestion des plaintes et réclamations a été formalisée. Elle sera mise en œuvre à partir de 2025.

4.5. Formalisation des documents socles du service

Le projet de projet de service 2023-2027 a été approuvé par le CA de l'ARSEA.

Participation à la démarche ARSEA de prévention des risques psychosociaux des salariés du milieu ouvert : mise en œuvre de la démarche, participation au copil, suivi du plan d'actions.

Réactualisation du manuel de procédures.

Mise à disposition des salariés d'accès aux ressources dématérialisées sur le serveur du service (répertoires, documentation, socle commun d'« incontournables »).

RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

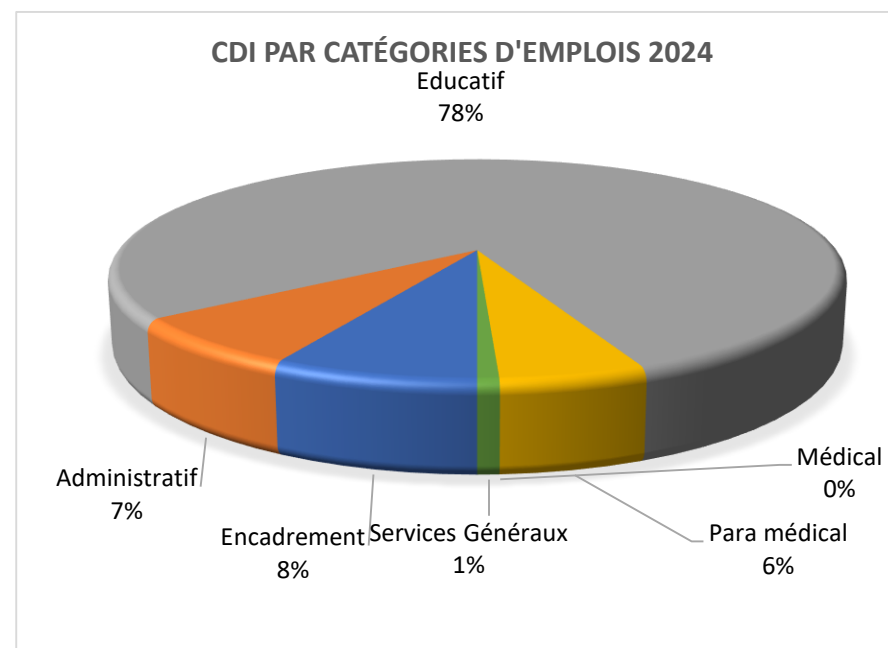
Nombre d'Equivalents Temps Pleins

2022	2023	2024
66,54	86,23	89,73

Contrats	TOTAL	Cadres	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	81,93	7,00	5,59	63,50	5,00	0,00	0,74
CDD temporaire	4,50		0,50	4,00			
CDD remplacement	3,50		0,50	2,80			
Contrats aidés							

En 2024 :

- 4 salariés ont quitté le service suite à une démission ou rupture conventionnelle,
- 3 salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite,
- 2 salariés ont bénéficié d'un CDI,
- 8 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents.



5. CONCLUSION

Les perspectives de travail pour l'année 2025 visent à :

- Elaborer avec le service de milieu ouvert SAEMO 68 des propositions d'amélioration des situations d'enfants et des familles en attente d'accompagnement renforcés, d'accueil de jour, de PEAD ou de placement,
- Participer à la concrétisation du projet immobilier de l'ARSEA concernant le SAEMO 67,
- Poursuivre la coopération et l'harmonisation des services de milieu ouvert de l'ARSEA.